

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE
NEUVILLE-SUR-AIN



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six et le huit du mois de juin, à 20h15,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Neuville-sur-Ain, légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de Mr le Maire Georges CURT, président du CCAS.

Date de convocation : 01/06/26

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : Mme Michèle BRICAUD, Mr François CAROBIO, Mr Georges CURT, Mme Marguerite DUBOZ, Mme Camille LORAIN, Mme Stéphanie LUQUIN, Mme Aline NOMME-MOUCHETTE, Mme Catherine THOINON, Mme Nathalie VIOUSASSE.

Secrétaire : Catherine THOINON

N° 2026-06-08/04 - Administration Générale - Élection du Vice-Président

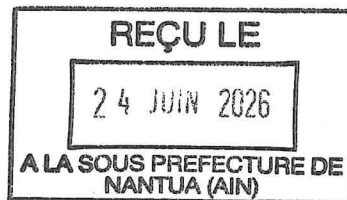
Vu les articles L.123-6 et R.123-18 du Code de l'action sociale et des familles ; le Conseil d'Administration doit élire en son sein un Vice-Président qui le préside en l'absence du Maire.

Mme Catherine THOINON – Adjointe au Maire, est candidate pour ce poste.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT applicable au CCAS, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, aucun membre ne s'y étant opposé. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de pouvoirs : 0
- Nombre de votes blancs : 0
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5



Madame Catherine THOINON recueille 9 suffrages.

Après en avoir délibéré à main levée, à l'**unanimité** des membres présents et représentés, le conseil d'administration

- ÉLIT Madame Catherine THOINON en qualité de Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Neuville-sur-Ain ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Président du CCAS,
Georges CURT